

PROCES –VERBAL : d'attributions provisoires de contrats/séance du 1/11/2021

Objet : Consultations des Fournisseurs Réf : INV/15/TDM/2021, INV/10/TDM/2021 et F/07/TDM/2021, relatives respectivement à la fourniture de climatiseurs, à la Fourniture de Shelters et aux travaux et réparation et entretien de bâtiments

Suite aux demandes d'initiation de la procédure relatives respectivement à la fourniture de climatiseurs, à la Fourniture de Shelters et aux travaux et réparation de bâtiments, adressées au Comité Interne des Achats Inférieurs au seuil, de la TDM, cette dernière s'est réunie le 1/11/2021, au siège de la TDM sous la présidence de Monsieur Moctar Mohamed Ahmed, son Président.

Étaient présents

En qualité de membres de la CIAIS

- Mr Aboubekrin Ballaty ;
- Mr Ba Abdoul Razzak
- Mr El Hadj Diagne
- Ahamdy Ould Mohamed El Moustapha, secrétaire de la commission

Le président, après vérification du quorum a ouvert la séance et rappelé aux membres le seul point inscrit à l'ordre du jour qui comportait l'évaluation des offres relatives aux consultations des fournisseurs citées en objet.

Décisions :

Sur la base des fiches de séance d'ouverture des plis de chaque consultation, de leurs fiches récapitulatives d'évaluation des offres, la Commission décide :

1. D'attribuer provisoirement, le contrat relatif la fourniture des climatiseurs, au profit du soumissionnaire **Wafa SERVICES**, dont l'offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrents, pour un montant de huit cent vingt-trois mille (**823 000**) MR-U TTC et pour et pour une livraison immédiate ;
2. D'attribuer provisoirement, le contrat relatif la fourniture des Shelters, au profit du soumissionnaire **HB STP**, dont l'offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrents, pour un montant d'un million huit cent soixante-dix mille cinq cents (**1 870 500**) MR-U TTC et pour un délai de livraison de 20 jours ;
3. D'attribuer provisoirement, le contrat relatif aux travaux de réparation et entretien de bâtiments au profit du soumissionnaire **ECOBAT-TP**, dont l'offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrents, pour *a*

un montant de deux millions cent dix-neuf milles deux cent cinquante (2 119 250) MR-U TTC et pour un délai de livraison de 25 jours.

- Ce PV constitue un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la TDM et publié sur son site : www.tdm.mr.
- Un délai de recours de cinq jours ouvrables, à compter de la date du présent Procès-verbal, est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, les attributions provisoires susmentionnées deviennent définitives.

Fait à Nouakchott, le 1/11/2021

Les signataires

Président

El Moctar Mohamed Ahmed

Membres:

- Mr Aboubekrin Ballaty ;
- Mr Ba Abdoul Razzak
- Mr El Hadj Diagne
- Ahamdy Ould Mohamed El Moustaph, secrétaire de la commission

